

Les élèves exclus pourront aller à la police municipale

La police municipale a conventionné avec le collège des Douits et le lycée Guillaume-le-Conquérant pour accueillir les élèves exclus temporairement, et éviter « qu'ils ne restent chez eux toute la journée ».

Pourquoi ? Comment ?

Qui est concerné par ce partenariat ?

Un nouveau partenariat est mis en place pour cette rentrée, entre la mairie et les établissements publics du second degré. Il concerne les élèves exclus temporairement.

D'où vient cette idée d'accueillir les élèves exclus à la mairie ?

Sébastien Martin, chef de la police municipale, a connu ce dispositif en région parisienne. « **Partout où c'est en place, les retombées sont positives, il y a moins de récidives.** »

Lors d'une réunion de l'Observatoire des incivilités, qui se réunit tous les mois et demi à Falaise, « **j'ai interrogé pour savoir ce qui était mis en place pour les élèves exclus temporairement** ». Ne pouvant être accueillis dans leur établissement, ils sont renvoyés chez eux. « **Plutôt qu'ils ne regardent Netflix toute la journée, j'ai proposé cette mesure d'accueil aux établissements.** »

Le dispositif est-il automatique ?

Une convention a été signée entre la police municipale et le collège des Douits et le lycée Guillaume-le-Conquérant. « **Mais la condition indispensable, c'est évidemment l'accord des parents ou du représentant légal** », prévient Sébastien Martin, qui souhaite que la mesure soit reçue « **comme un accompagnement commun entre toutes les parties du partenariat : la mairie, l'établissement, la famille** ».

En quoi est-ce différent d'un stage ?

.. " " " " " . . .

« **Nous allons effectivement proposer une immersion dans notre service et d'autres de la mairie** », reconnaît le policier. Le jeune pourrait accompagner la distribution des repas avec le CCAS, ou les services techniques, « **pour des tâches dans le même esprit que ce qui est proposé avec le dispositif argent de poche** ». La gratification en moins, bien entendu. Mais le dispositif prévoit d'abord un accueil du jeune avec ses représentants dans le bureau de la police municipale, « **pour s'assurer que tout le monde soit d'accord avec le protocole** ».

Quels sont les objectifs visés ?

« **Nous allons lui demander de produire un écrit pour s'assurer qu'il a bien compris ce qu'il avait fait, ses éventuelles angoisses et ce qu'il compte changer dans son comportement. L'objectif, c'est qu'il ne revienne pas triomphant de sa semaine d'exclusion, sans pour autant être une double sanction** », assure Sébastien Martin.

À la fin de la période d'exclusion, un bilan sera fait avec la famille et l'élève concerné, dans le but qu'il ne récidive pas dans l'incivilité.

Angelina DIONISI.



Sébastien Martin, chef de la police municipale de Falaise, cherche à activer un maximum de leviers dans la prévention de la délinquance. Cette mesure s'inscrit dans le contrat local de prévention de la délinquance, dont il est le coordonnateur. Ouest-France